adresse, en indiquant leur spécialité, car nous devrons NOUS LIMITER A UN CERTAIN NOMBRE.

Le JOURNAL DE ROUBAIX *est arrivé à un tirage très-élevé.*

Dans la circonscription de Roubaix-Tourcoing-Lannoy, qui comprend 250,000 habitants, il se rencontre dans toutes les mains. La grande édition est reçue par l'industriel, le négociant, le propriétaire, comme l'édition à cinq centimes est lue par l'ouvrier, l'employé, le détaillant, le cultivateur, le petit rentier. Il se trouve dans tous les cercles, cafés, hôtels, restaurants, estaminets et dans la plupart des cabarets.

Les maisons, dont les noms figureront sur nos tableaux, s'assureront une publicité considérable et très-productive, car le consommateur de toute classe s'habitue aisément à s'adresser de préférence au fournisseur dont le nom est fréquemment rappelé à son souvenir.

◆

Avis aux électeurs. — Nous prions instamment les conservateurs et les indépendants de s'occuper de la révision des listes électorales: nos amis ne doivent pas oublier, en effet, que dans le courant de l'année 1886 aura lieu le renouvellement par moitié, des conseils généraux et des conseils d'arrondissement dans tous les cantons de France.

On sait que toute demande en inscription ou en radiation se fait à la Mairie, sur un registre *ad hoc*, du 15 janvier au 4 février inclusivement: ce délai une fois expiré, toute réclamation est lettre morte.

◆

Les crieurs obscènes. — Sous ce titre, nous lisons dans le *Journal de Fourmies* : « Nos rues sont de plus en plus envahies par certains aboyeurs à deux pattes qui, non contents d'offrir une ignoble marchandise, en détaillent à tue-tête le menu que les oreilles, non-seulement chastes, mais simplement honnêtes, ne peuvent entendre sans rougir. Pour peu que cela continue, on ne pourra plus circuler librement dans les rues qui appartiendront, sans conteste, à ces crieurs éhontés, gagés par des spéculateurs sans vergogne.

» La police, croyons-nous, est suffisamment armée contre cette peste morale, pour pouvoir nous en débarrasser. Qu'on crie toutes sortes de journaux, politiques ou autres, nous n'avons rien à y voir, ni à y redire. La presse est libre; toutes les opinions peuvent se traduire et s'annoncer. C'est au public qu'il appartient de les juger et de les encourager ou non.

» Mais la liberté de la presse et celle du colportage ne peuvent aller jusqu'à la licence.

» Toute liberté doit être limitée par la liberté d'autrui. Or, cette atteinte à la morale et aux bonnes mœurs est une atteinte à la liberté des pères et mères de famille, puisqu'elle les empêchera d'aller avec leurs enfants où bon leur semblera.

» Nous ne parlons pas du reste des endroits écartés, peu fréquentés. Nous précisons.

» Le jour de Noël, à la sortie de la *grand'*messe après avoir traversé la *grand'*place, pour prendre la *grand'*rue, on était assailli des réclames ordurières d'un crieur qui était posté près du *grand* escalier de la mairie.

» C'est à dessein que nous employons tous ces adjectifs qui indiquent bien qu'on était en bon lieu et qu'en ce moment, ce n'étaient pas quelques passants, mais une foule énorme, composée de bonne société, de femmes, de jeunes filles, d'enfants.

» Quelques hommes se sont indignés et ont reproché au vendeur l'inconvenance de ses annonces, mais c'est au public surtout qu'il appartient de faire justice de ces sortes de libelles et de les laisser entre les mains de celui qui les offre. Aucune de ces productions n'a de valeur littéraire ni artistique; l'acheteur est volé d'abord et fait, en outre, une mauvaise action en participant à leur propagation.

» Qu'on ne les achète pas et l'imprimeur éhonté qui spécule sur un titre affriolant pour vendre dix centimes, ce qui n'en vaudrait que deux ou trois, même si c'était chose achetable, cessera immédiatement de les produire.

» Nous disions, le jour de Noël, à la police, qui contestait, qu'elle est suffisamment armée contre ces délinquants. En voici la preuve :

» La cour d'assises de la Seine vient de condamner à quinze jours de prison et 25 fr. d'amende, un sieur Emile Michel, âgé de 35 ans, prévenu d'outrages aux bonnes mœurs.

» Michel avait, en effet, colporté sur la voie publique un recueil de chansons obscènes, en criant les titres de ces chansons les uns à la suite des autres, de façon à constituer une phrase plus que graveleuse.

» Les mêmes chansons ont été récemment vendues ou du moins offertes dans les rues de Fourmies ; les titres étaient criés comme il est dit plus haut. La police est restée impassible.

» Pourquoi?

» La loi est une dans toute la France. Ce qui est punissable à Paris est punissable ici et nous espérons qu'à l'occasion la police saura faire son devoir et nous débarrasser de cette plaie d'un nouveau genre. »

La police — qu'elle agisse ou qu'elle reste inerte — obéit aux instructions des parquets.

Or, on a peuplé les parquets de France de magistrats qui tremblent toujours à la pensée de compromettre leur situation.

Ils se disent que ces crieurs de choses obscènes, que ces colporteurs d'infamies de tout genre, sont, en définitive, des républicains du jour, des agents d'une propagande agréable à beaucoup de gens en place, parce qu'elle est antichrétienne ou parce qu'elle s'exerce contre des personnalités de droite.

Et les magistrats ont peur.

Ils pourraient souvent, s'ils le voulaient bien, trouver dans le Code pénal, les moyens de corriger ce que les nouvelles lois sur la presse ont d'excessif.

Mais ils n'osent pas !

Les Parquets de France sont livrés à des francs-maçons où à des timides qui ont peur, parce qu'ils se sentent enserrés contre la canaille d'en bas et ses complices d'en haut. ALFRED REBOUX.

Dans son discours de Bordeaux, M. Goblet, a beaucoup loué l'enseignement classique français cet enseignement qu'on a enrayé sous le nom mal approprié et un peu compromettant d'*Enseignement spécial*. Il a parlé en bons termes de cette « nombreuse jeunesse qui, sans avoir le temps ou le goût d'étudier utilement le grec et le latin, souhaite cependant d'acquérir une instruction solide et étendue, une éducation vraiment libérale, et prétend devenir capable à la fois de goûter les jouissances les plus délicates de l'intelligence et d'aborder plus vite, avec plus de préparation et de compétence, les carrières multiples et diverses ouvertes à l'activité des générations nouvelles. »

. . . .

Nous savons une ville où la municipalité et l'initiative privée s'efforcent de développer l'enseignement classique français et de le mettre en harmonie avec les intérêts et les aspirations des générations nouvelles.

Cette ville, c'est Roubaix.

Mais Roubaix a trouvé jusqu'ici tout autre chose que de la bienveillance dans les autorités universitaires ; on lui a soulevé des difficultés fort peu justifiées.

Est-ce que M. Goblet va changer cela ?

Un incendie s'est déclaré, cette nuit, dans la maison occupée par M. Pierre Roel, ourdisseur à façon, rue Kléber, au Créchet, à Croix.

Vers trois heures, M. Roel, qui couchait au premier étage, se réveilla suffoqué par une épaisse fumée. Le feu était au plancher.

Il réveilla sa femme et ses deux petits enfants qui se trouvaient dans une chambre attenante et appela au secours.

Les voisins accoururent. Le pauvre père, affolé, laissa choir, par la fenêtre, dans les bras de l'un d'eux, son petit garçon de cinq ans et sa petite fille de trois ans. Les deux enfants sont heureusement sains et saufs.

M. Roel et sa femme descendirent alors par une échelle qu'on venait d'apporter.

Quelques minutes après, le feu envahit tout le premier étage, et la maison ne forma bientôt plus qu'un brasier.

Il neigeait abondamment; les flammes s'élevaient à une grande hauteur et cette lueur rougeâtre se détachant sur la blancheur de la neige offrait un spectacle des plus étranges.

Quelques pompiers de l'établissement de MM. Isaac Holden et Cie arrivèrent avec une pompe à bras et, aidés des ouvriers voisins, attaquèrent vigoureusement l'incendie.

Un moment, on craignit que le feu ne gagnât les maisons voisines. Les pompiers de la commune de Croix vinrent alors et, au bout de quelques minutes, on parvint à éteindre les flammes. A quatre heures du matin, tout danger avait disparu.

De la maison occupée par M. Roel, il ne reste que les murs ; les meubles, les métiers à ourdir, les laines, tout a été détruit.

Les pertes s'élèvent à une vingtaine de mille francs. Il y a assurance.

L'anniversaire du 21 Janvier. — Une messe a été dite, jeudi, à 9 heures du matin, en l'église Saint-Martin, à l'occasion de la mort de Louis XVI. L'assistance était assez considérable, il y avait un certain nombre de dames et la plupart des notabilités catholiques de notre ville.

Denier des écoles libres. — Dimanche prochain, pendant la messe de onze heures et demie, une quête sera faite en l'église du Saint-Sépulcre au profit des Ecoles libres. La *Fanfare du Créchet* prêtera son concours et fera entendre sous la direction de M. E. Hodüm les morceaux suivants :

1. Entrée de messe, Labory.— 2. Grande fantaisie, Buot.— 3. Hommage à la Ste Vierge pour l'Elévation, Hemmerle.— 4. *Le Camp du drap d'or*, Buot. 6. Sortie de messe, ***.

Hôtel-Dieu. — Conformément au projet adopté par le Conseil municipal dans sa séance du 19 mai 1885, on va construire un nouveau pavillon à l'Hôtel-Dieu. Les travaux, qui sont assez importants, puisqu'ils s'élèvent à une somme de 33.000 francs, seront mis en adjudication le mardi 9 février. L'adjudication comprendra quatre lots.

Conditionnement public. — On a procédé jeudi matin, à 11 heures, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville, à l'adjudication de la fourniture des papiers et ficelles nécessaires au conditionnement public.

1° *Papiers*, 6,000 fr. — M. Edouard Peckre, de Tourcoing, a offert un rabais de 7,05 0/0; M. Canonne-Prouvost, de Lille, 11,10 0/0 ; M. Trentesaux-Toulemonde, de Tourcoing, 11,30 0/0, adjudicaire.

2° *Ficelles*, 2,025 fr. — M. Alphonse Bonte, de Bondues, a offert un rabais de 11,25 0/0 ; MM. Scamps et fils, de Roubaix, 16 0/0, adjudicataires.

Chronique du travail. — La grève du tissage de MM. Réquillart et Serive est complètement terminée. Jeudi matin, tous les ouvriers, sauf cinq, sont rentrés.

— Chez MM. Scamps et Cie, la situation est à peu près la même. Jeudi, le nombre des ouvriers ayant repris le travail était de cinquante-six. On croit que les autres ne tarderont pas à les imiter

---

La morue rouge. — Le préfet du Nord vient d'interdire la vente de la morue rouge, comme étant de nature à déterminer des accidents toxiques graves.

Mercredi, vers quatre heures de l'après-midi, un bateau chargé de charbon, amarré près du pont Morel, subit une avarie dans ses « œuvres vives » qui compromit sérieusement sa flottaison. Deux pompiers, MM. Seys et Jules Tiberghien se rendirent au canal avec une pompe à bras, qui fut aussitôt mise en œuvre.

L'épuisement n'étant pas suffisamment efficace avec cette pompe, la pompe à vapeur dut être employée. Mais la voie d'eau était trop considérable pour être « aveuglée » et, en présence de l'inutilité de leurs efforts, les pompiers durent se retirer.

M. Julien Lagache, maire de Roubaix, M. le commandant Deniau, M. le lieutenant Bonnave-Pecqueur et le major Seynaeve-Dupire restèrent sur les lieux pendant deux heures et ne se retirèrent que lorsque tout espoir de sauver le bateau fut perdu.

Le bateau venait de la Belgique, et son chargement était destiné à l'usine à gaz de Tourcoing.

Le maçon renversé mardi par le *car*, sur la Grand'Place, a été admis mercredi matin à l'hôpital. L'état d'Edouard Hennion n'est pas grave, mais exige des soins spéciaux.

Une méprise. — On s'est, parait-il, mépris sur la gravité de l'action reprochée à un habitant de la rue des Parvenus, M. Vandelahoutte, que l'on accusait d'avoir porté un coup de couteau à la femme. Tout se réduit à une discussion insignifiante de ménage, dans lequel le couteau n'a joué aucun rôle, et on n'a pas donné suite au procès-verbal qui avait été rédigé contre M. Vandelahoutte.

Les amateurs de repas « à l'œil » se multiplient dans des proportions qui font le désespoir des restaurateurs. Un individu s'est fait servir copieusement à boire et à manger chez une cabaretière de la rue du Chemin-de-Fer, Mme Taquels-Agache, et, quand le moment de payer est venu, le compère a déclaré qu'il n'avait pas un traitre liard dans sa poche. C'est un vagabond du nom d'Edouard Dallennes. Le brigadier Lambin l'a conduit au dépôt pour filouterie d'aliments.

Bien curieuse, la physionomie de Roubaix dans la journée de jeudi. La ville entière semblait recouverte d'un blanc linceul que la neige, tombant sans intermittence, ne cessait d'épaissir. Dans les rues, peu de passants, et ceux que l'on rencontrait ressemblaient bientôt à ces bonshommes qui font la joie des enfants.

Les voitures étaient rares, les tramways ne circulaient pas, et quelques élégants traîneaux ont fait leur apparition. La raréfaction de l'air transmettait le son à une grande distance, il semblait que la voix humaine eut décuplé de sonorité.

L'eglise Saint-Martin offrait un aspect particulièrement étrange, avec ses clochetons ornées de grappes blanches et aux formes bizarres. Telles les fantastiques images que nous représente le crayon de Doré lorsqu'il esquisse de vieux sanctuaires gothiques. La neige est une grande artiste, et elle jette toujours une note poétique sur les œuvres des hommes comme sur celles de la nature.

Mais, pardon, je parle de poésie... j'oubliais les pauvres balayeurs qui ont passé leur matinée à déblayer la Grand'Place. Eux, ils trouvent la neige singulièrement prosaïque, et, ma foi, je n'aurai pas le courage de leur donner tort. En tout cas, ces braves gens ont bien besogné car, dès midi, la place était praticable tandis qu'à Lille, les infortunés piétons enfonçaient jusqu'aux genoux dans la neige. L'activité qu'a déployée en cette circonstance le service de la voirie roubaisienne ne mérite que des compliments.

Quant au boulevard de Paris, quant au parc de Barbieux, on aurait dit une véritable Sibérie, une steppe glacée d'où émergeaient par ci par là, les bouquets d'arbres poudrés de blanc. Des bandes de corbeaux, essaims noirs et croassants, chassés par la faim de leurs refuges agrestes, planaient dans l'après-midi au-dessus des quartiers du Moulin et de l'Epeule.

Cette température durera-t-elle ? Patinera-t-on bientôt ou ne patinera-t-on pas ? Bien malin qui pourrait répondre à cette question. Depuis quelques années, les météorologistes mettent dedans trop souvent le bon public pour qu'on puisse s'en rapporter à leurs prédictions. G. C.

C'est demain la St-Vincent, date bien connue des vignerons. En Bourgogne, on attache une grande importance à ce jour, on observe attentivement le temps, et on en tire des pronostics favorables ou déplorables pour la récolte.

S'il fait beau temps à la Saint-Vincent, disent les Flamands, l'année sera abondante en vin.

Dans les pays vignobles, un dicton prétend le contraire :

S'il pleut le jour de Saint-Vincent,
Le vin monte dans le sarment,
Mais s'il gèle, il en descend.

Qui faut-il croire ? les bonnes gens de Bourgogne ou ceux de Flandre ?...

Croix. — Un épicier de la rue de l'Epeule, M. Caille, vient d'être victime d'un vol important. On lui a pris 300 francs en espèces, un bracelet en or et une paire de boutons de même métal.

◆

TOURCOING

Le conseil municipal s'est réuni, mercredi soir, en séance extraordinaire.

Les conseillers sont peu nombreux, dix-sept seulement répondent à l'appel nominal; c'est le nombre strictement nécessaire pour délibérer valablement.

Séance très calme quoique fort bien remplie.

M. Dessauvage présente, au nom de la commission des finances, un rapport sur le budget communal de 1886.

La même commission, par la voix de M. Dewyn, son rapporteur, propose plusieurs modifications aux règlements des tarifs des droits de place aux foires et marchés et notamment la création de l'abonnement.

La discussion de ces deux rapports est ajournée à la prochaine séance.

Vient ensuite toute une série de propositions du Maire : crédits destinés au service de l'usine à gaz, pour le remboursement des primes du consommateur et le paiement d'à-comptes à l'entrepreneur des constructions ; fixation à 3,000 francs du cautionnement à fournir par le nouveau directeur du Conditionnement ; réception de travaux à l'école des Cinq-Voies ; solde du prix d'acquisition d'une parcelle de terrain contiguë à l'usine à gaz ; marchés à passer relatifs à diverses fournitures nécessaires au service des eaux ; mise en adjudication des travaux de serrurerie pour l'entretien des biens communaux.

Tous ces rapports sont adoptés sans discussion.

Le règlement d'honoraires dus au notaire chargé de l'acquisition de l'hôtel des postes est renvoyé à l'examen de la commission des finances.

La demande d'une halte pour voyageurs sur la ligne de Tourcoing à Menin, à l'intersection du boulevard, n'est pas accueillie favorablement par la compagnie du chemin de fer du Nord.

Enfin MM. Didry et Faveur sont appelés à faire partie de la commission chargée de juger les réclamations concernant la liste électorale.

La séance est levée à 10 heures 20 minutes.

L'épuration des eaux de l'Espierre. — On écrit de Tourcoing à l'*Indépendance belge* :

« On fait en ce moment à Tourcoing des expériences extrêmement curieuses à l'usine à gaz sur les résidus de l'Espierre ; si elles réussissent, la fameuse et éternelle question de l'épuration de ces eaux aura fait un grand pas. Réussiront-elles? *That is the question* !

» Au mois de novembre dernier, le conseil municipal de Tourcoing a voté 2,000 fr., sur la proposition du directeur de l'usine, afin de permettre de rechercher les moyens d'utiliser les résidus de l'Espierre. En traitant ces résidus dans des cornues, comme la houille, on espère tirer un gaz ; s'il n'a pas comme l'autre de pouvoir éclairant, peut-être pourrait-il être utilisé comme force motrice.

» On attend avec une anxiété que tout le monde comprendra, aussi bien en Belgique qu'à Roubaix et Tourcoing, les résultats de l'expérience tentée.

» On attend aussi d'un autre côté des éclaircissements sur les essais faits par deux ingénieurs belges au commencement du mois de décembre dernier à Roubaix et dont nous avons rendu compte à cette époque. Sont-ils concluants ou faut-il encore perdre une illusion ? Dans tous les cas, il est urgent, surtout pour la Belgique, qu'une solution satisfaisante et prompte intervienne enfin dans cette question qui finirait par devenir irritante.

» L'eau faite pour désaltérer ne pourra certainement pas, en cette circonstance, altérer les bons rapports qui existent entre les deux nations voisines, mais il faut avouer que l'Espierre devient agaçante !... »

Les expériences, qui auront lieu prochainement à l'usine à gaz (les premiers essais tentés jusque maintenant étant purement spéculatifs), tendent à savoir d'une façon exacte le parti que l'on peut tirer, au point de vue de la qualité du gaz et de son prix de revient, de la distillation des résidus de l'épuration des eaux de l'Espierre. Ces expériences ne sont encore qu'en préparation, parce qu'on ne possède pas des résidus les quantités nécessaires pour distiller dans une proportion qui permette de faire une sérieuse analyse qualitative et quantitative du gaz et des sous-produits extraits.

Les essais doivent se faire sur les matières précipitées par l'épuration au moyen de la chaux comme réactif. Mais tous les résidus, de quelque façon qu'ils soient produits, se prêteraient à cette distillation et fourniraient un gaz plus ou moins pur. Là n'est donc pas encore la solution du problème d'épuration proprement dite, mais plutôt un moyen d'utiliser avantageusement les résidus dont il y aurait à tirer parti après l'épuration. C'est un point important, mais ce n'est pas toute la question.

Conseil de prud'hommes. — Le dimanche 6 février, aura lieu l'élection d'un membre ouvrier (1re catégorie, 2e série), en remplacement de M. Eugène Bonte, dont l'élection a été annulée par le conseil de préfecture.

Le choix ne pourra se porter que sur un électeur de la catégorie, âgé de 30 ans accomplis, sachant lire et écrire, jouissant de ses droits civils et politiques, exerçant son industrie depuis cinq ans au moins et domicilié depuis trois ans dans la circonscription du conseil.

◆

LILLE

Le Panorama de Lille. — M. le général Faidherbe, accompagné de MM. Hérisson et Tirard anciens ministres, a visité le panorama de Lille. Ces messieurs ont très vivement félicité la commission de l'exactitude des détails de la bataille de Bapaume.

Faculté catholique. — M. le docteur Guermonprez, professeur à la faculté catholique de médecine, a été élu membre correspondant de la société de chirurgie de Paris.

Procès en diffamation. — Mercredi est venu devant le *Tribunal correctionnel, présidé par* M. Parenty, le procès intenté par M. F. Vrau, au *Progrès du Nord*.

On se rappelle que ce journal, à l'occasion de la souscription du Comité libre de charité, avait accusé M. Vrau de prélever sur la gratification de ses employés le montant de la somme qu'il avait versée au comité.

La loi nous interdit de rendre compte des procès en diffamation.

Bornons-nous à dire que Me Théry s'est présenté au nom de M. Vrau.

Me Paquet, avoué, a donné lecture de conclusions tendant à ce que M. Bergès, rédacteur en chef *Progrès du Nord* et M. Dugardin, gérant; fussent condamnés solidairement à deux mille francs de dommages-intérêts, à l'insertion du jugement dans le *Progrès du Nord* et dans cinq journaux de Lille, au choix du demandeur, et à tous les dépens.

Me Théry a développé ses conclusions et a prouvé que tout les caractères de la diffamation existaient dans l'article du *Progrès du Nord*.

Me Werquin, avocat de MM. Bergès et Dugardin, a demandé l'acquittement en cherchant à prouver que la diffamation n'existait pas et que l'assignation était nulle, ne remplissant pas les conditions exigées par la loi de 1881.

Le ministère public, représenté par M. Deblois, substitut, écartant la diffamation, a conclu à l'existence d'une injure et a demandé une condamnation pécuniaire.

Le tribunal a retenu l'affaire en délibéré. Le jugement sera rendu mercredi prochain.

Le téléphone.— On lit dans l'*Echo du Nord* :

« On annonce qu'une modification assez singulière est sur le point d'être apportée au service de la cabine téléphonique ; il serait question de remplacer la taxe des conversations, actuellement versée en nature entre les mains du préposé, par la remise d'un ticket préalablement délivré contre espèces par les bureaux de poste et de télégraphe.

» On voit le dérangement qui résulterait de cette règlementation nouvelle pour les négociants qu'elle obligerait à porter sur eux des tickets encombrants, ou à courir à la gare pour y acheter lesdits tickets lorsqu'ils auraient à transmettre ou à demander un renseignement par la voie téléphonique.

» Nous espérons que cette mesure, dont l'incommodité saute aux yeux, ne sera point prise ou, si c'est chose faite, qu'elle sera promptement rapportée.»

M. Arnould, de Lille, a été élu correspondant national de l'Académie de médecine, par 47 voix contre 7 données à M. Mandon, de Limoges, et 6 à M. Grasset, de Montpellier. Il y a eu deux tours de scrutin.

La Société industrielle du Nord de la France tiendra sa séance solennelle pour la distribution des récompenses, Dimanche prochain 24 janvier, dans la grande salle des fêtes de l'Hôtel du Maisniel, rue des Jardins, 29.

La distribution des récompenses sera précédée d'une conférence sur la Navigation aérienne, accompagnée de nombreuses projections lumineuses par M. Gaston Tissandier.

Les portes seront ouvertes à une heure et fermées à deux heures.

◆

CONCERTS ET SPECTACLES

Lyre Roubaisienne. — Le concert que cette société chorale a offert dimanche dernier à ses membres honoraires a pleinement réussi. Les sociétaires de la *Lyre roubaisienne* ont chanté d'une façon magistrale les deux chœurs *A vendre* et les *Patineurs* ; on a beaucoup admiré leur ensemble, leur justesse et la perfection avec laquelle ils faisaient valoir les moindres nuances. Ce résultat est tout à l'honneur de leur zélé et distingué directeur, M. Edouard Hodüm.

Une mention spéciale est due à la charmante réunion de jeunes gens qui est connue sous le nom original de *Bohème artistique* et prêtait son concours à cette soirée. Le morceau *El soldad parad* a excité dans la salle un véritable enthousiasme. Aussi on n'a pas manqué de bisser et même de rappeler plusieurs fois les jeunes artistes.

MM. Henri Inglebert, Félix, Leloup, Vanmullem, Hannard et Verlinden, ont exécuté, d'une façon qui leur a valu les plus vifs applaudissements, les parties du programme qui leur étaient attribuées. M. Mariage a fort diverti l'assemblée avec le talent de comique qu'on lui connait.

L'accompagnateur était M. Auguste Wassenove : c'est à dire que le piano a été tenu d'une manière irréprochable.

A la fin du concert, M. Pierre Créteur, président de la *Lyre roubaisienne*, a offert une magnifique couronne à la *Bohème artistique*, aux applaudissements unanimes de la foule énorme qui se pressait dans la salle.

Voilà encore une excellente soirée pour la *Lyre roubaisienne* ! U. B.

◆

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du 28 décembre 1885
(Compte-rendu analytique du *Journal de Roubaix*)
Présidence de M. JULIEN LAGACHE, maire.

Grand-Théâtre de Roubaix. — Demande de subvention

MM. Paul WATINE, A. HARINCROUCK et Georges HEYNDRICKX déclarent, qu'étant actionnaires du Grand-Théâtre, ils ne peuvent prendre part à la discussion qui va s'ouvrir et quittent la salle des délibérations.

M. François ROUSSEL donne lecture du rapport suivant :

« Messieurs, vous avez renvoyé à l'examen de vos 4e et 1re commissions, une demande formée par M. Van Langhenhoven, directeur-gérant du Grand-Théâtre de Roubaix, tendant à obtenir une nouvelle subvention en vue de donner à ce théâtre une série de représentations de Grand Opéra. L'administration du Grand Théâtre, en effet, a déjà donné à son corps défendant, deux représentations d'opéra qui ont reçu un accueil des plus favorables. Mais, malgré l'empressement du public à s'y rendre, il nous a néanmoins été démontré que les frais ne pouvaient être couverts. La cause en est dans les dépenses importantes que nécessite le déplacement d'une troupe aussi nombreuse.

» Considérant qu'il importe de développer dans le public le goût des choses de l'art, et que la troupe, pour laquelle une subvention nous est réclamée, tant par le directeur que par une pétition signée de bon nombre de nos concitoyens, a donné précédemment toute satisfaction, nous proposons au Conseil de décider qu'une somme de 3,500 francs, imputable sur le budget supplémentaire de 1885, sera mise à la disposition de M. Van Langhenhoven, directeur-gérant du Grand Théâtre, aux clauses et conditions suivantes :

» 1° Le nombre des représentations d'opéra à donner, de ce jour au 15 Avril, est fixé à Sept;

» 2° Il est alloué, au Grand Théâtre de Roubaix, une somme de cinq cents francs par chaque représentations d'opéra.

» 3° La troupe sera celle du Grand Théâtre de Gand composée de ses premiers sujets; l'orchestre comprendra un minimum de trente musiciens: les choristes, hommes et femmes, seront au nombre de vingt-quatre au moins.

» 4° Le prix des places est fixé comme suit et ne pourra être majoré:

» Loges et baignoires, 5 fr.; Fauteuils d'orchestre, 4 fr.; Pourtours, 2 fr. 50; 1res galeries de face, 1 fr. 75; 1res galeries de côté, 1 fr. 25; 2mes galeries, 60 cent.

» *Signé:* Roussel, Comerre, Roche, Baas, Senneville, Buisine, Delannoy-Destombes. »

M. LOUAGE. — M. le Maire, je demande la parole.

M. LE MAIRE. — M. Louage a la parole.

M. LOUAGE. — Messieurs, vos 4e et 1re commissions ont émis un avis favorable accordant à la troupe de Gand une subvention de 500 frs. par représentation: Elles n'ont eu qu'un but, je le crois, celui de favoriser le goût des choses de l'art dans le public. Il est bon sans doute de chercher à encourager les arts, mais encore ne faut-il pas le faire au détriment de nos concitoyens et à l'avantage des étrangers. Que restera-t-il à Roubaix de l'argent porté à l'Hippodrome ? Rien ! — Tout ira à Gand. Nous avons promis d'être un conseil municipal d'affaires et d'économies ; sachons tenir nos promesses jusqu'au bout. Je trouve, messieurs, que nous avons déjà été assez larges en accordant une subvention à un théâtre qui n'a pas de troupe à poste fixe. Lorsque les Roubaisiens allaient au théâtre de Lille, au moins l'argent restait-il en France. A ce propos j'ajoute que si la classe ouvrière et une grande partie de la petite bourgeoisie restent à Roubaix, c'est au théâtre des boulevard que nous le devons. Les commissions refusent cependant à ce théâtre des subventions qu'elles accordent si facilement à l'Hippodrome.

Je le déclare, je n'ai ni parti pris, ni intérêt personnel qui me pousse à défendre la demande de M. Deschamps. Je combats l'ensemble de vos résolutions, parceque, si vous réclamez des sacrifices en faveur du développement de l'art représenté à l'Hippodrome par le grand opéra, je ne me crois pas moins autorisé que M. le rapporteur a demander les mêmes sacrifices au nom d'un théâtre plus modeste fréquenté par une notable et respectable partie de la population roubaisienne. Laissez-moi, Messieurs, en terminant, vous rappeler que nous représentons ici toutes les classes de la société de Roubaix et au nom de celle que je représente, je viens vous dire : Votre décision est impopulaire et je crains que le public n'y voie pas seulement une question d'intérêt général. Pour ces raisons je suis convaincu que vous refuserez votre sanction aux décisions de vos commissions.

M. LECLERCQ. — Messieurs, comme vous l'a fait observer notre collègue M. Louage, mieux valait dépenser notre argent en France, au théâtre de Lille, que de l'employer à subventionner la troupe de Gand qui l'emporte à l'étranger. Je sais que vous reprochez à M. Deschamps de desservir avec sa troupe le théâtre de Tourcoing ; au moins lui, a l'inverse de ce qui va se produire au grand théâtre, revient à Roubaix y dépenser des bénéfices faits ailleurs. J'avoue que M. le directeur du théâtre des Boulevarts a formulé sa demande en des termes un peu trop vifs, mais soyez certains qu'en cela il n'a eu l'intention de froisser ni l'administration ni le conseil. M. Deschamps a dû faire de grands sacrifices pour maintenir pendant cette saison théâtrale les trois représentations hebdomadaires qu'il donne, mais il ne vous aurait certainement pas demandé de nouvelle subvention, si son concurrent n'était pas le premier entré dans cette voie. Je demande, messieurs, que l'on donne à M. Deschamps, qui est roubaisien et dépense son argent à Roubaix, la même subvention qu'à la troupe du grand théâtre qui emportera à Gand le plus clair de ses bénéfices.

M. DUPIRE. — En ce qui me concerne, je ne voterai certainement pas de subvention pour un théâtre construit en planches, je veux dégager ma responsabilité en cas d'accident.

M. LECLERCQ. — Une enquête faite par M. le commissaire de police et différentes personnes compétentes n'a signalé aucun danger réel en cas d'incendie.

M. DUPIRE. — Je crois au contraire savoir que M. Déniau, commandant des pompiers, a déposé un rapport demandant qu'il soit apporté des modifications au théâtre des boulevards.

M. LECLERCQ. — Au moment où le rapport dont je parlais a été fait, M. Déniau n'était pas encore nommé commandant des pompiers.

M. LE MAIRE. — Le rapport dont fait allusion M. Dupire est de date récente. Il signale en effet quelques précautions à prendre contre l'incendie tant au théâtre des boulevards qu'au grand théâtre.

M. LECLERCQ. — En cas de sinistre le théâtre des boulevards pourrait être fort facilement évacué ; il a treize ou quatorze issues.

M. LE Dr DERVILLE. — Messieurs, je ne viens pas défendre la subvention du grand théâtre mais je me demande pourquoi on cherche à établir une distinction entre un théâtre populaire, le théâtre des boulevards et un autre qui ne le serait pas le Grand-Théâtre? Pourquoi ce dernier serait-il moins populaire que l'autre ? Est-ce à cause du prix des places ? Mais je trouve dans la convention proposée par le rapport des places à 1 fr. 75, 1,25 et 0,60 c. Est-ce à cause du choix des pièces ? Mais n'est-il pas plus utile et plus agréable au peuple d'entendre des opéras bien chantés comme « La Juive », « Les Huguenots » que des opérettes comme « La Mascotte » ou autres pièces de ce genre ?

M. DUPIRE. — J'ajouterai que le grand théâtre contient 900 places de 2e galerie. Combien en contient donc le théâtre de M. Deschamps ?

M. DAZIN. — Ce à quoi nous devons tendre, c'est à ce que le public soit satisfait.

M. F. ROUSSEL. — Le public roubaisien attache une grande importance aux représentations d'opéra. Ceci est indiscutable puisqu'aux deux dernières représentations, le Grand-Théâtre était comble. Il y a donc nécessité d'attirer à Roubaix une troupe lyrique convenable en faisant pour cela les sacrifices indispensables. Ce qui démontre la popularité de cette mesure, c'est que les jours d'opéra, au Grand-Théâtre les dernières places aussi bien que les autres sont bondées.

M. LECLERCQ. — Je prie M. le Maire de vouloir bien mettre aux voix ma proposition. Subvention de 3,500 fr. au Grand-Théâtre, même subvention au théâtre des boulevarts.

FEUILLETON DU 22 JANVIER. — N° 68

LA FAUTE
DU
DOCTEUR MADELOR

TROISIÈME PARTIE

Pendant l'année terrible

(SUITE)

XVIII

Elle ne vit pas Jérôme, mais elle aperçu Siméonne et Madelor qui la guettait.

— Il me semble que je suis mieux, dit-elle, pourquoi donc ?

Puis, subitement, elle se rendormit d'un sommeil profond, très calme.

Madelor eut un regard de joie ineffable et murmura à deux reprises :

— Elle est sauvée ! elle est sauvée !

Ce sommeil dura longtemps, mais on ne pouvait que s'en réjouir. C'était la vie qui allait revenir à l'enfant.

Jérôme restait là, ne voulant pas la quitter une seconde, attendant le moment où elle se réveillerait pour obtenir son premier sourire, son premier regard.

Dans la chambre était seulement la paysanne. Madelor s'était éloigné pour ne pas rencontrer le fils d'Anne Combredel.

Que de tumultueuses pensées dans l'âme de Siméonne! L'ardente fille souffrait de se retrouver en face de Jérôme, pour lequel elle sentait bien que n'était pas mort son amour. Le jeune homme, à un certain moment, comprit-il la pensée de Siméonne ? Peut-être, car il vint à elle, prit sa main qui tremblait et lui dit doucement :

— Je vous ai quittée dans les circonstances pénibles pour vous et pour moi. A votre dévouement et à votre inquiétude, je vois bien que vous n'avez pas cessé d'aimer Marie. Voulez-vous me raconter ce qui s'est passé?

Elle refusa d'abord, puis, comme il insistait, fut obligée de tout dire.

Et quand elle eut fini :

— Je vous demande pardon, monsieur Jérôme d'avoir, dans un moment d'égarement, osé lever les yeux vers vous, alors que je vous savais aimé de Marie. Vous avez bien fait de réclamer cette explication loyale et je vous la donne sans hésitation, avec franchise. Elle était nécessaire entre nous, car M. Josillet a demandé ma main. J'avais ajourné ma réponse jusqu'à votre retour. J'ai instruit M. Josillet de ce qui s'est passé, mais je désire que vous lui répétiez vous même notre conversation. Je ne veux pas qu'il reste un doute dans son esprit.

— Et quelle réponse lui donnerai-je?

Elle eut un sourire triste :

— Dites-lui que je serai honorée... très honorée d'être sa femme...

XIX

Marie s'éveillait.

Jérôme s'approcha du lit. Elle le vit, le reconnut de nouveau et répéta:

— C'est toi, mon Jérôme?

Elle le tutoyait, comme si les longs mois d'absence avaient rendu plus intime leur liaison; comme si tout ce temps pendant lequel, si éloignés qu'ils fussent l'un de l'autre, leurs pensées avaient été communes, avait consacré et légitimé leur amour.

— C'est moi, Marie, dit-il, je suis ici, près de toi, je t'aime, je n'ai jamais cessé de t'aimer; pas un jour ne s'est passé sans que mon âme se soit confondue avec la tienne.

Il lui avait pris les deux mains, les serrait doucement dans les siennes, liait ses doigts aux doigts de la jeune fille et leurs regards ne se quittaient pas.

On eût dit qu'il n'avaient pas assez de paroles pour bien rendre ce qu'ils pensaient, ce qu'ils voulaient se dire, ce qu'ils avaient espéré et ce qu'ils avaient souffert.

Elle murmura :

— Tu ne me quitteras plus?

— Non.

— Vraiment, jamais plus?

— Je te le jure.

— Est-ce que tu crois que je mourrai?

— Tu ne mourras pas, tu es sauvée.

— Sauvée ! dit elle en hochant la tête avec tristesse, pendant qu'un sourire où il y avait un reste d'amertume errait vaguement sur ses lèvres.

— Oui, chère enfant, ton père l'affirme. Tu as été malade, très malade, mais c'est fini, maintenant, bien fini. Tu vas guérir; dans quelques jours tu te lèveras, et c'est moi qui le premier guiderai tes pas. Je serai là, car je ne t'abandonne pas une minute. C'est moi qui te soignerai, te veillerai, obéirai à tes caprices et à tes fantaisies de convalescente.

— Est-ce que tout cela est possible?

— Mais oui, tu verras.

— C'est donc un mauvais rêve que nous avons fait tous les deux ?

— Un rêve, oui, Marie.

— Et nous sommes bien éveillés ?

— Oui. Je te parle, tu m'entends. Je sens ta douce main qui presse la mienne ; je vois tes grands yeux dont le long regard me caresse. Abandonne-toi à ton amour, Marie...

— Je t'aime, Jérôme.

Ils se turent, le cœur gonflé de bonheur, et peu à peu ils oubliaient ce qui les entourait. Ils étaient l'un à l'autre dans une sorte d'anéantissement d'eux-mêmes. Ces minutes d'expansion chaste, de tendresse infinie, leur faisaient oublier les cruautés, les incertitudes du passé.

Marie contemplait le jeune homme comme si, un à un, elle eût voulu prendre ses traits, puis tout à coup, avec un sourire :

— Comme tu as bruni pendant la guerre! Comme tu as dû souffrir ! Que de fatigues et de dangers !

Et il fallut qu'il racontât les vicissitudes de la campagne, sa fuite de Sedan, son internement à Mayence, l'étrange voyage qu'il avait fait à travers l'Allemagne, pour regagner la France et la revoir plus tôt, elle, Marie.

La jeune fille l'écoutait avec ravissement, une joie, une fierté dans les yeux, et quand Jérôme disait les périls auxquels il avait échappé, ses doigts s'enlaçaient à ceux du jeune homme plus étroitement, avec plus de force.

Lorsqu'il eut fini :

— Ainsi, maintenant, dit-elle, plus rien ne nous séparera ?

— Plus rien.

— Tu veux bien que je sois ta femme ?

Elle avait une hésitation dans la voix, et ses paupières descendirent en tremblant et voilèrent ses yeux quand elle fit cette question.

C'est que, malgré tout, elle craignait. Pouvait-elle avoir oublier Anne Combredel expirant sur l'échafaud par la faute de son père ? Et ne devait-elle pas croire que Jérôme hésiterait, lui aussi, une dernière fois ? Mais la résolution de ce dernier était prise.

Ce fut d'une voix grave qu'il répondit :

— Je le veux, Marie, puisque tu m'aimes toujours et puisque je n'ai jamais cessé de t'aimer...

— Mon Dieu ! que je suis heureuse ! murmura l'enfant.

Et, très bas, elle ajouta :

— Oui, je suis sauvée maintenant. Il ne me fallait que ta présence, vois-tu, et une parole comme celle-là...

Comme elle était fatiguée, il lui ordonna doucement de se taire, de dormir encore, s'il lui était possible, pendant qu'il s'assiérait auprès d'elle et veillerait.

Elle sourit :

— Laisse-moi ta main, dit-elle, pour que je sache bien que tu ne me quittes pas.

Et ce fut ainsi, les doigts noués à cette main loyale, qu'elle se rendormit.

Siméonne était sortie pour les laisser plus à l'aise, afin de ne pas troubler, par sa présence, leurs épanchements et la manisfestation de leur amour : peut-être aussi parce que la vue de ce bonheur la troublait profondément et rendait ses yeux humides.

A un certain moment, elle frappa doucement à la porte et entra sur la pointe des pieds, faisant signe à Jérôme.

— Qu'y a-t-il demanda celui-ci.

— M. Madelor veut vous parler, dit la paysanne à voix basse.

Jérôme pâlit.

— Que me veut-il ?

— Je l'ignore. Il vous attend. Allez. Je resterai près de Marie.

Jérôme se rendit à l'étrange invitation du docteur. Il le trouva dans son cabinet, assis à son bureau. Madelor se retourna légèrement et d'un geste, sans prononcer une parole, lui désigna un fauteuil.

— Vous avez désiré avoir un entretien avec moi ? dit le jeune homme.

— Oui, fit le vieillard d'une voix que l'émotion altérait et rendait à peine distincte.

— Je vous écoute.

Madelor eut un moment d'hésitation, puis rassembla son courage :

— On vous a dit sans doute quel danger courait Marie, à quelle faiblesse elle était réduite. Votre absence la tuait. Votre arrivée, en produisant une crise violente, l'a sauvée. Malgré tout ce que vous pouvez avoir dans le cœur de haine et d'éloignement pour moi, je dois vous demander ce que vous comptez faire maintenant, et il faut que je sache si votre courage ira jusqu'à sacrifier une seconde fois une enfant qui vous aime— elle vous l'a prouvé — a en mourir, et si vous vous disposez à l'abandonner encore.

(A suivre) JULES MARY